



HAL
open science

Master Histoire du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Histoire du droit. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02029484

HAL Id: hceres-02029484

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029484v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris Descartes

Demande n°S3100017981

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Histoire du droit



Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs scientifiques et pédagogiques sont intéressants et a priori bien adaptés au domaine.

Les objectifs professionnels et les débouchés sont peu explicités. Ils se réduisent à une vocation essentiellement universitaire (poursuite en thèse) ou à une «qualification comparatiste» à exploiter dans le cadre d'une spécialité préalable.

La formation est originale, tant sur le plan national que sur le plan local.

L'adossement à la recherche se fait sur l'Institut d'Histoire du droit (Paris Descartes) et sur le Centre d'histoire des droits communs (Paris I), avec des séminaires communs.

La cohérence des parcours est peu explicitée.

L'ouverture internationale et européenne est un atout indéniable, avec une mobilité entrante et sortante, un double diplôme à l'horizon 2010, la venue d'enseignants des universités partenaires, et des enseignements dispensés en anglais.

Le responsable de la mention et l'équipe pédagogique sont tout à fait adaptés.

Le M1 est commun aux différentes formations de droit, avec une série de cours optionnels.

Les contenus sont plutôt bien adaptés aux objectifs recherchés pour la spécialité «Culture juridique européenne», mais ils ne sont pas précisés dans le dossier pour la nouvelle spécialité «Histoire de la pensée juridique moderne» présentée par Paris 1.

Les aspects professionnalisants de la formation sont très vagues, celle-ci étant surtout orientée vers la recherche.

Les aspects formation à la recherche sont présentés de manière classique, mais plutôt adaptés aux objectifs recherchés.

Les modalités d'évaluation sont peu formalisées en raison du faible nombre d'étudiants.

Les flux d'étudiants constatés sont réduits, mais apparemment en augmentation. L'attractivité est à développer pour éviter que la nouvelle spécialité ne vide les effectifs de la précédente.

Le bilan du devenir des étudiants est peu étoffé, cela s'explique probablement en partie par l'absence de recul sur la nouvelle spécialité «histoire de la pensée juridique moderne».



- Points forts :
 - Équipe pédagogique.
 - Co-habilitation d'une des spécialités avec Paris I.
 - Adossement à la recherche.
 - Originalité de l'offre de formation.
 - Objectifs scientifiques.
 - Ouverture internationale et européenne de la mention.
- Points faibles :
 - Volume des effectifs à surveiller, même concernant une mention recherche. La nouvelle offre et la dissociation des deux anciens publics, ne risque-t-elle pas de limiter les effectifs de la spécialité existante, «culture juridique européenne» ?
 - Les objectifs professionnels et le devenir des étudiants sont à préciser (nombre de poursuite en thèse, autres, origine et devenir professionnel des étudiants étrangers).
 - Évaluation peu développée.

Avis par spécialité)

Histoire de la pensée juridique moderne – Droit comparé

L'avis concernant cette spécialité a été communiqué à l'établissement support.

Mais s'agissant d'une création à Paris Descartes, il existe un risque qu'elle fasse, d'une certaine manière, concurrence à l'autre spécialité du Master, en affaiblissant ses effectifs.

Culture juridique européenne

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La spécialité présente un réel intérêt, mais le dossier manque parfois d'informations sur l'évaluation et surtout sur le devenir des étudiants, dans le milieu professionnel mais aussi en thèse.

- Points forts :
 - Équipe pédagogique.
 - Objectifs scientifiques et pédagogiques intéressants.
 - Publics concernés (accueil d'étudiants étrangers / envoi d'étudiants français dans des universités étrangères).
 - Ouverture internationale et européenne.
- Points faibles :
 - Effectifs assez modestes, même si l'on note une forte augmentation en 2007-2008.
 - Absence d'indication précise sur les formations suivies dans les universités partenaires (plus ou moins équivalente à celle de Paris Descartes).
 - Peu d'indications sur le devenir professionnel des étudiants.
 - Modalités d'évaluation plutôt «artisanales».
- Recommandations :
 - Développer l'attractivité de la spécialité ainsi que l'évaluation.
 - Mieux préciser le devenir des étudiants, en particulier les poursuites en thèse.
 - Développer éventuellement des partenariats avec d'autres universités.



Commentaire et recommandations)

- Développer l'attractivité de la mention en insistant sur son originalité dans l'offre globale de formation.
- Mieux préciser, à l'avenir, le devenir des étudiants.
- Développer l'évaluation interne.